



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND INVESTMENT GRADE CREDIT

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



PRÉSENTATION DU FONDS

- ▶ 1. Un fonds classé article **8 SFDR**¹
- ▶ 2. Une synergie entre deux de nos expertises clés : **dette d'entreprises et gestion IR (Investissement Responsable)**
- ▶ 3. Un fonds global dédié aux **obligations de bonne qualité émises par des entreprises reconnues**
- ▶ 4. Couverture contre le **risque de change**
- ▶ 5. Pour offrir à nos investisseurs l'opportunité de **s'exposer au segment le plus profond et plus liquide de la dette d'entreprise**

- ▶ Edmond de Rothschild Fund Investment Grade Credit est un fonds d'obligations d'entreprises globales dont l'objectif est de surperformer son indice de référence - le Bloomberg Global Aggregate Corporate Index en sélectionnant des titres de qualité « Investment grade » émis par des sociétés qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)².
- ▶ Pour ce faire il s'appuie sur l'expérience de gérants expérimentés pour déterminer notre allocation stratégique en terme de devise, secteurs, maturité, et notations.
- ▶ La stratégie d'investissement du fonds vise à offrir aux investisseurs des rendements attrayants tout en maintenant des niveaux de volatilité faibles. À ce titre, le portefeuille est constitué d'une combinaison d'émissions d'entreprises notées BBB- ou mieux, avec une exposition maximale autorisée aux émissions à Haut Rendement* (inférieures à la note BBB-) de 15 %, telle que définie par l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch.
- ▶ Le fonds se concentre sur les marchés développés, les émetteurs devant être issus de pays membres de l'OCDE, du G20 ou l'Union Européenne.
- ▶ Le fonds est libellé en USD et l'intégralité de l'actif est couvert en devise.

¹ SFDR : Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un fonds classifié article 8 concerne les produits qui promeuvent, des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

² ESG : intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance.

³ Haut Rendement : émissions obligataires spéculatives dont la notation financière est strictement inférieure à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's. La rémunération de ces émissions est élevée, mais le risque de défaut de la contrepartie l'est également

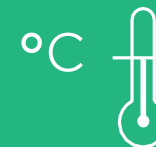
ÉLÉMENTS CLÉS 2023



**96,60 millions d'euros
d'encours sous gestion
au 29/12/2023**



**Intensité émissions
GES¹ 106 tCO₂e/M€ contre
166 pour l'indice²**



**+2,70 °C vs +3,43 °C
pour l'indice de
référence de trajectoire
climat**



**Score ESG
12,01/20 vs 11,32/20
(internal +MSCI)²**



95%
Taux de couverture
du portefeuille en
notation ESG

**Fonds labellisé
ISR³ et Article
8 SFDR⁴**



Données au 29/12/2023. **1.**GES : Gaz à effet de serre. **2.** Comme indiqué dans la méthodologie et le process de gestion ISR, la note ESG Build MSCI, est sur une échelle de 0 à 20, 20 étant le risque le plus élevé, les notes internes sont sur une échelle de 0 à 20, 0 étant le risque le plus élevé. <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/EdRF-INVESTMENT-GRADE-CREDIT/FR/EDRAM-FR-process-gestion-ISR-EdRF-Investment-Grade-Credit.pdf>

3. Label ISR : Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances français, le label a pour objectif de rendre plus visible les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. **4.** SFDR : Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un fonds classifié article 8 concerne les produits qui promeuvent, des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

ACTUALITÉS ESG

De nouvelles étapes franchies

Tout d'abord, l'année 2023 a malheureusement été, selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), « l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde ». La moyenne des températures mondiales a dépassé celle de l'ère préindustrielle de 1,45°C, « tout un symbole car l'accord de Paris [scellé en 2015] vise à contenir l'augmentation à 1,5°C ». Les catastrophes climatiques ont démontré les effets négatifs du changement climatique.

Au niveau réglementaire, la Commission européenne a annoncé vouloir remettre à plat la régulation SFDR¹, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives sur l'ensemble de l'édifice de la finance durable (Taxonomie, PAI...). Le Parlement européen et le Conseil de l'UE se sont mis d'accord sur la directive Devoir de Vigilance (Corporate Sustainability Due Diligence Directive), qui vise à rendre les grandes entreprises responsables des violations des droits humains et des normes environnementales tout au long de leurs chaînes de valeur. Cet accord doit encore être approuvé officiellement avant que la directive ne soit ensuite transposée dans les législations nationales.

Au Royaume Uni, la Financial Conduct Authority (FCA) a introduit ses propres mesures en matière de finance durable. Enfin, en France, les discussions ont tourné autour de la réforme du label ISR.

Une année 2023 foisonnante

L'année 2023 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans la stratégie ESG globale marquée par un renforcement significatif de nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale.

Après avoir adhéré à l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), nous avons rejoint en mai 2023 l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en affirmant ainsi notre soutien à l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. L'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Elle permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Elle offre également une tribune pour partager les meilleures pratiques et surmonter les obstacles à l'alignement des investissements sur cet objectif de zéro émission nette.

Cet engagement en faveur du climat s'est concrétisé par une innovation majeure, à savoir le lancement de l'un des premiers fonds d'obligations d'entreprises investissant sur les marchés émergents, classé en Article 9 suivant le Règlement SFDR.

Ce premier fonds à impact environnemental positif dans le segment des obligations des marchés émergents permet aux investisseurs d'avoir un réel impact dans une région où les investissements dans les initiatives environnementales sont indispensables, en particulier au regard de la croissance rapide de la consommation d'énergie.

L'année 2023 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans la stratégie ESG globale.

Limitier le réchauffement à 1,5°C

¹ Classification SFDR : La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 9 du SFDR : Fonds relevant de l'article 9 du règlement relatif à l'information sur le financement durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR) : fonds ayant un objectif d'investissement durable.

INDICATEURS D'IMPACT ESG

Les résultats obtenus sur le portefeuille EdR Fund Investment Grade Credit sont synthétisés dans le tableau suivant :

Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les indicateurs d'intensité carbone scope 1, 2 et 3 (tCO₂e/M€) et la part des signataires du Global Compact soient meilleurs que ceux de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Index. Ainsi, si l'indicateur ne montre pas un résultat satisfaisant à un moment donné, nous mettons en place des actions correctives au sein du portefeuille.

Indicateurs ESG	EdRF Investment Grade Credit	Bloomberg Global Aggregate Corporate Index	
Score ESG ¹ (taux de couverture)	12,01/20 (95%)	11,32/20 (94%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL			
Part des femmes au comité exécutif (Taux de couverture)	25.28% (82%)	24.49 (88%)	✓
Part des femmes au Conseil d'Administration (Taux de couverture)	39.33% (84%)	35.19% (92%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
Intensité carbone (tonnes eq CO ₂ /Million € de CA) scopes 1, 2 et 3 (Taux de couverture)	106.66 (95%)	166.19 (86%)	✓
Alignement climat, en degré (Taux de couverture)	2,70 (95%)	3,42 (86%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT GOUVERNANCE			
Part des administrateurs indépendants (Taux de couverture)	84.87 (84%)	82.18% (89%)	✓
Unification des fonctions CEO/Président (Taux de couverture)	33.19% (86%)	28.81% (94%)	-
INDICATEUR D'IMPACT DROITS HUMAINS			
Signataires du Global Compact (Taux de couverture)	79.7% (100%)	49.8% (58%)	✓
La répartition des controverses (mesurées par MSCI) est la suivante :			
Controverse : flag red	0% (86%)	1.14% (94%)	✓
Controverse : flag orange	42.04% (86%)	36.66% (94%)	✓
Controverse : flag yellow	39.77% (86%)	32.09% (94%)	✓
Controverse : flat green	18.19% (86%)	30.11% (94%)	-

Données au 29/12/2023. Sources : Edmond de Rothschild Asset Management. **1** Voir méthodologie : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/EdRF-INVESTMENT-GRADE-CREDIT/FR/EDRAM-FR-process-gestion-ISR-EdRF-Investment-Grade-Credit.pdf>

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles gérés.

Certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets :

- ▶ d'une part une politique de vote¹ active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales,
- ▶ et d'autre part un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par l'équipe de gestion.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR Fund Investment Grade Credit vise à encourager les entreprises à communiquer et à améliorer leurs pratiques ESG, tout en contribuant à la performance du fonds.

En effet, certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises. Le processus d'investissement du fonds comprend une estimation du potentiel d'appréciation boursière additionnel lié à l'engagement (croissance des résultats et/ou expansion des multiples de valorisation).

En 2023, les gérants et analystes ont dialogué sur les pratiques extra-financières de 8 sociétés sur les 55 émetteurs privés du portefeuille, **représentant 14% du portefeuille.**

1. Voir politique de vote : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf>



FOCUS ENEL



Enel est le principal producteur d'énergie en Italie avec une présence dans 29 pays. Le groupe est pleinement engagé à prendre sa part dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec une puissance installée de 59 GW d'énergie renouvelable, Enel compte parmi les leaders mondiaux dans les énergies vertes. Un plan ambitieux prévoit d'ajouter 75 GW supplémentaires d'ici 2025.

En parallèle le groupe prévoit de sortir complètement du charbon en 2027. Plus de la moitié des dépenses de CAPEX est déjà allouée à la production d'énergies renouvelables.

Enel investit aussi massivement dans l'innovation afin d'accroître ses capacités en terme de stockage d'énergie.

Le groupe ambitionne d'atteindre l'objectif de 0 émission carbone en 2040, avec 10 ans d'avance sur les accords mondiaux.



Source: Enel. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

ANNEXE: INDICATEURS D'IMPACT ESG

Nous nous référons à des indicateurs dits d'impact afin de mesurer la performance extra-financière du fonds. L'équipe Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé de se concentrer sur certains d'entre eux, jugés les plus pertinents. Ont ainsi été calculés, à la fois pour l'indice et le portefeuille, les indicateurs suivants :

Score ESG : le score ESG de MSCI va de 0 à 20, 0 étant considéré comme le risque ESG le plus faible et 100 comme le plus élevé.

Part des femmes au sein des comités exécutifs : en France, la loi "Rixain" instaure une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les postes de direction des grandes entreprises. En l'absence de données homogènes en Europe nous regardons le comité exécutif.

La part des salariés couverts par une convention collective qui offre des garanties supérieures au Code du travail.

Unification des fonctions CEO/Président : Approche de non séparation de la fonction de président et directeur général. **La séparation des fonctions de président et de directeur général** est un principe de bonne gouvernance privilégié par Edmond de Rothschild Asset Management.

Part des femmes au sein des conseils d'administration : certains pays ont adopté une législation encourageant à la diversité des conseils, mais les progrès sont inégaux.

Part des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration : le rôle de supervision des conseils d'administration est garanti par la présence d'administrateurs indépendants, n'ayant pas de lien d'intérêt avec la société.

Alignement climat, également mesuré par Carbone4 Finance mesure l'alignement du portefeuille avec une trajectoire climatique, à horizon 2100.

Signataires du pacte mondial (Global Compact): le Pacte mondial est une initiative volontaire lancée par les Nations unies qui énonce 10 principes clés en matière d'environnement, de droits de l'homme, de droits du travail et d'éthique commerciale.

Part des entreprises faisant l'objet de controverses selon MSCI : l'échelle de notation de controverses ESG va de 0 à 10 ; 0 correspondant à une controverse très sévère (en cours) et 10 correspondant à aucune controverse.

Intensité carbone en fonction du scope 1, 2 et 3 (impacts directs) : est calculé à partir des données de Carbon4 Finance.

Les indicateurs sont calculés à partir des données les plus récentes. Pour chaque indicateur calculé, nous précisons le taux de couverture correspondant à la part du fonds ou de l'indice pour laquelle nous avons pu obtenir l'information.

AVERTISSEMENT. Achevé de rédiger le 29/12/2023. Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La réglementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structureurs intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.
© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés .

**EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET
MANAGEMENT (LUXEMBOURG)**

4 rue Robert Stumper
2557 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
T. +352.24.88.1 - F. +352.24.88.84.02
www.edram.lu

#SUSTAINABILITY IN ACTION



EDMOND
DE ROTHSCHILD